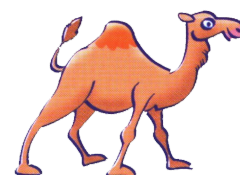


Décembre 2020



## Le Petit Dromadaire N°265

Communiqué de la Mairie de Drom



*La municipalité vous souhaite de*



### Sommaire :

- Fermeture secrétariat mairie
- Changement horaires fromagerie
- Vœux de la municipalité
- Bibliothèque municipale
- Opération premières pages
- Colis des anciens
- Sou des écoles
- Covid-19 : nouvelles règles
- Dépistage Covid 19

### Fermeture secrétariat de Mairie

La mairie sera fermée le **mercredi 23 décembre 2020**.

Vous pouvez nous contacter par mail : [drom@mairie-drom.fr](mailto:drom@mairie-drom.fr)

Ou laisser un message au 04.74.30.67.48

### Changement horaires fromagerie pendant les fêtes



Du **17 décembre au 3 janvier 2021**, les horaires de la fromagerie seront modifiés comme suit.

- Lundis, mardis, jeudis, vendredis : 9h00-12h30 17h00-19h00
- Samedis : 9h00-12h30 16h00-19h00
- Dimanches : 9h00-12h00
- Jeudis 24 et 31 décembre : 9h00-13h00 16h00-17h30



Comme chaque année, un sapin sera installé près du chaudron : chaque habitant pourra contribuer à sa décoration en l'ornant d'une boule, d'une guirlande, d'une pomme de pin, d'un cadeau...

Pour éviter l'attente, **toutes les commandes sont à retirer :**

entre **12h00 et 12h 30**  
et entre **19h00 et 19h30**



### Vœux de la municipalité

En raison des conditions sanitaires,

**la cérémonie des vœux  
de la municipalité**

ne pourra se tenir cette année.



## Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale est à nouveau ouverte à ses horaires habituels :

- lundi de 17h30 à 19h
- mercredi de 17h à 18h
- samedi de 10h à 11h30



Dans le respect des **nouvelles consignes sanitaires**, la bibliothèque accueillera **une personne à la fois**, 2 ou 3 si elles sont de la même famille, par exemple maman et enfants.

## Opération Premières pages

Lancée en 2009, l'opération Premières Pages, initiée par le **ministère de la Culture**, a pour but de sensibiliser les familles à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge.

Cette année, c'est "**Poule Bleue**" de Claire Garralon qui a été choisi et sera offert à tous les enfants nés en 2019 et 2020.

Les parents **d'enfants nés en 2019 et 2020** sont invités à le retirer pendant les permanences de la bibliothèque ou de s'adresser à Marie Thérèse Genin.



## Colis des anciens

Cette année, le traditionnel repas des anciens n'a pu être organisé.

La commune distribuera **des colis** à tous les habitants de **plus de 70 ans**.

Marie-Thérèse Corretel et Michèle Blatrix se chargent de la distribution.



## Sou des écoles : opération sapins et ventes de couronnes

### « Opération sapins de Noël du Sou des Écoles »

*Ne cherchez plus : choisissez vous-même votre sapin à St Just chez Mr Mollard !!!*

- Nordman de 1m à 2 m 50, épicéas.....

Tous les sapins sont de premiers choix et vendus avec leur support.

Toute personne intéressée pourra se présenter chez M. Mollard muni de ce bon

*Une participation sera reversée au Sou des Ecoles de Drom.*



### Ventes de couronnes du Sou des Écoles»

Par ailleurs, le Sou des Ecoles de Drom vous invite, **les soirs jusqu'au 18 décembre 2020 de 14h30 à 18h à sa vente de couronnes de Noël** réalisées par les enfants.

*Le bénéfice de cette vente permettra de financer une sortie de ski de fond pour la classe*



# DROM

## « Opération sapins de Noël »



**Coupon à présenter  
obligatoirement lors  
de l'achat**

## « Opération sapins de Noël ! »



Vous voulez fêter Noël autour d'un beau sapin ?? Ne cherchez plus : choisissez vous-même votre sapin à St Just chez Mr Mollard « Les serres à Pépé » !!!

Nordman coupés	100/125	26 euros	Nordman coupés	175/200	52 euros
Nordman coupés	125/150	33 euros	Nordman coupés	200/250	74 euros
Nordman coupés	150/175	44 euros	Epicéa coupés	100/150	27 euros

Tous les sapins sont de premier choix et vendus avec pied.

Toute personne intéressée pourra se présenter aux « Serres à Pépé » à partir du 1er décembre muni de ce bon.

Une participation sera reversée au Sou des Ecoles de Drom.

Merci de votre participation

Le Sou des écoles de Drom



## Covid 19 - Nouvelles règles à partir du 15 décembre

### *Situation épidémiologique*

Après 4 semaines de décroissance, la circulation du SARS-CoV-2 tend à se stabiliser à un niveau qui reste élevé en Auvergne-Rhône-Alpes. Le nombre de patients nouvellement pris en charge à l'hôpital pour COVID-19 poursuit sa baisse mais de façon moins marquée. Avec encore 4 820 patients hospitalisés dont 523 en réanimation au 9 décembre, la région reste encore très impactée par cette deuxième vague épidémique

Au 6 décembre le taux d'incidence, défini comme le nombre de cas positifs pour 100 000 habitants, était de **145 avec un taux de positivité de 10,5%**.

### *Nouvelles règles à partir du 15 décembre*

Les **déplacements seront à nouveau autorisés en journée** sur l'ensemble du territoire sans obligation de fournir une attestation de déplacement.

Néanmoins, **un couvre-feu** sera instauré sur tout le territoire métropolitain de **20 heures à 6 heures** du matin (à l'exception de la nuit du 24 au 25 décembre).

Par ailleurs, lors des fêtes de fin d'année, il sera important de **limiter le nombre de convives** à table (pas plus de **six adultes ensemble**).

En revanche, la reprise des salles de cinéma, des théâtres et des musées qui était prévue initialement à cette date sera repoussée de trois semaines.

Les rassemblements sur la voie publique restent également interdits.

Concernant les stations de ski, elles seront accessibles aux touristes pendant les vacances scolaires de Noël mais les remontées mécaniques resteront fermées .

**Port du masque obligatoire (les règles restent les mêmes)**



## Tests de dépistage Région Auvergne-Rhône-Alpes

Une campagne de tests à destination de l'ensemble des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes est organisée avant les fêtes de Noël, du 16 au 23 décembre.

**Le dépistage est ouvert à tous, sans aucune restriction d'âge. Il est gratuit, sans ordonnance et il se fonde sur le volontariat de chacun.** Les mineurs doivent être accompagnés ou munis d'une autorisation parentale. Les habitants doivent être munis de leur carte vitale pour se faire dépister.

Les tests effectués dans le cadre de cette campagne, que ce soit les **tests antigéniques** ou les tests PCR, sont rapides et gratuits. Ils ont été achetés par l'intermédiaire du réseau des acheteurs hospitaliers, pour garantir leur fiabilité. Ces tests constituent une protection supplémentaire, qui n'empêche pas les autres protections : **même un résultat négatif n'exonère, en rien, le strict respect des gestes barrières.** Les tests pratiqués seront principalement des tests antigéniques moins sensibles que les tests PCR.

Un centre de dépistage dans le cadre de cette opération se tiendra à **Ceyzériat**, dans le bâtiment aux **abords de la mairie, place Jean Moulin, les vendredi 18 et samedi 19 décembre de 9h à 12h et de 14h à 17h.** Les personnes souhaitant se faire dépister devront apporter **les deux formulaires joints dument complétés.**

Lors de la réunion de préparation, il a été indiqué que ce type de dépistable massif est **peu adapté aux personnes à risque** notamment les plus de 65 ans.

Cette campagne mobilisera dans notre territoire, une vingtaine de professionnels de santé, intervenant dans le cadre de leur activité libérale ou à titre bénévole pour les salariés ou retraités.

	TEST RT-PCR	TEST ANTIGÉNIQUE
Type de prélèvement	Prélèvement nasopharyngé (avec écouvillon)	
Professionnels qualifiés	Analyse en laboratoire par un biologiste	Professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers) pour la lecture et le rendu du résultat
Objectif du test	Déterminer si la personne est infectée au virus SARS-CoV-2	
Délai pour obtenir les résultats	🕒 🕒 🕒 24h en moyenne	🕒 De 15 à 30 minutes
Fiabilité	⚙️ ⚙️ ⚙️ Technique de référence	⚙️ ⚙️ Risque plus élevé de faux négatifs pour les personnes dont la charge virale est faible à modérée
Nécessité de confirmation	NON	OUI, contrôle par test RT-PCR lorsque le résultat est négatif ET qu'il s'agit d'une personne de plus de 65 ans ou d'une personne présentant au moins un facteur de risque
Contre-indication(s)*	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes contacts</li> <li>Personnes asymptomatiques (sauf dépistage collectif ciblé pour trouver un cluster ou recommandation du professionnel de santé)</li> <li>Personnes symptomatiques &gt; 4 jours</li> </ul>
Priorisation*	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes symptomatiques</li> <li>Personnes contacts</li> <li>Professionnels de santé</li> <li>Personnels des écoles, collèges, lycées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes symptomatiques ≤ 4 jours</li> </ul>

\* Selon la doctrine en vigueur

## Fiche pratique : Information / Formulaire de renseignements

N°7

### Formulaire de renseignements pour la réalisation d'un examen de dépistage de la Covid-19 utilisant les tests rapides antigéniques sur prélèvement nasopharyngé

Avant de réaliser mon examen et afin de permettre aux équipes de dépistage de gagner du temps et réduire les files d'attente, je dois me présenter au centre avec ce formulaire complété.

#### Je pense à :

- Me munir d'une pièce d'identité, de ma carte Vitale et le cas échéant de mon attestation de sécurité sociale
- Me présenter sur le site de dépistage avec un masque et respecter les gestes barrières.

(Les champs munis d'une \* sont obligatoires)

#### Mes informations d'identité et mes coordonnées de contact :

Nom de naissance\* : (jeune fille)

.....

Nom d'usage : (marital)

.....

1<sup>er</sup> prénom\* :

.....

Date de naissance\* :

... / ... / ...

Sexe\* :  Femme  Homme

#### Mon adresse de résidence habituelle (ou prévue dans les 7 prochains jours) :

Numéro :

.....

Voie :

.....

.....

Code Postal :

.....

Commune :

.....

#### Les informations concernant mon hébergement :

Dans un hébergement individuel privé

Dans une autre structure  
d'hébergement collectif

N° téléphone mobile\*

(des parents pour un mineur) :

.....

et .....

N° Téléphone fixe :

.....

Courriel\* (des parents pour un mineur) :

.....

La mention de votre téléphone mobile et de votre courriel est essentielle pour permettre l'envoi des résultats du test de dépistage.

## Fiche pratique : Information/Formulaire de renseignements

### Facteurs de risque et/ou symptômes évocateurs de COVID-19\* :

J'ai des symptômes (perte de l'odorat, perte du goût, fièvre, etc.) et ils sont apparus, il y a :

- Moins de 24h
- 2, 3 ou 4 jours
- 5, 6 ou 7 jours
- Entre 8 et 14 jours
- Entre 15 et 28 jours
- Plus de quatre semaines

**En cas de symptôme(s), merci de préciser le ou lesquels :**

- Fièvre ou sensation de fièvre
- Signes respiratoires, comme une toux, un essoufflement ou une sensation d'oppression dans la poitrine
- Le nez qui coule, un mal de gorge
- Une fatigue importante inexpliquée
- Une perte du goût
- Une perte de l'odorat
- Des maux de tête
- Des courbatures et/ou des douleurs dans les muscles
- Une diarrhée avec au moins 3 selles molles dans la journée

Autre :

.....  
.....

J'ai fréquenté un endroit ou une personne à risque (rassemblement collectif, contact avec personne atteinte de COVID19, etc.)

### Autorisation parentale pour les mineurs

Après avoir pris connaissance de la fiche d'information, les parents et le mineur, consentent à la réalisation du test rapide antigénique au bénéfice du mineur.

Oui  Non

Dans l'hypothèse où un seul parent signerait ce formulaire, celui-ci garantit que le second titulaire de l'autorité parental consent également à la réalisation de ce test de dépistage.

Signatures :

.....

Les données vous concernant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des examens de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>). Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Réfèrent en protection des données - Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique [sidep-rgpd@sante.gouv.fr](mailto:sidep-rgpd@sante.gouv.fr).